

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

CP-2009-6-9-5

Séance du vendredi 17 avril 2009

Soutien à l'association ALSACE INTERNATIONAL (AI) Convention de financement 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prends acte du bilan 2008 de l'association Alsace International,
- Accorde à l'association Alsace International une subvention de fonctionnement de 1 240 000 € pour l'année 2009,
- Précise que le montant sera prélevé sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, opération 2009 F724 9999 du budget départemental,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de financement à conclure avec l'association Alsace International et jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

3 voix contre : Messieurs MIEHE, STOLL et VOGT

1 abstention : Monsieur REINHARD